

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le
territoire de la municipalité de Grosse-Île, dans la communauté
maritime des Îles-de-la-Madeleine par Parc éolien de Grosse-Île
S.E.C.**

Dossier 3211-12-257

Le 27 octobre 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine par Parc éolien de Grosse-Île S.E.C. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2023-05-03	Réception de l'avis de projet
2023-05-12	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2023-05-19 au 2023-06-17	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2023-06-22	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2023-09-11	Réception de l'étude d'impact
2023-09-18	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2023-11-03	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés
2025-01-24	Réception des réponses au premier document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet
2025-03-06	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés

2025-04-25	Réception des réponses au deuxième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet
2025-06-26	Transmission à l'initiateur du troisième document de questions, commentaires et demandes d'engagement issu de la consultation des ministères et organisme concernés
2025-10-20	Réception des réponses au troisième document de questions, commentaires et demandes d'engagement fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visé consiste à construire un parc éolien de quatre à sept éoliennes pour une capacité totale maximale de 29,4 MW afin de répondre aux objectifs d'autonomie énergétique et de réduction des gaz à effet de serre (GES) du réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine.

Le projet sera situé sur les terres privées de Sel Windsor ltée et les terres publiques de la municipalité de Grosse-Île, dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM), au nord-est du parc éolien de la Dune du Nord en exploitation. Les éoliennes seront principalement situées en milieu dunaire. Les infrastructures et équipements du projet incluent également un réseau de chemins, un réseau collecteur souterrain et un poste de raccordement. Les éoliennes, leur accès et les équipements de transformation de l'électricité seront répartis en territoire public dans la future zone industrielle liée à la production éolienne de Grosse-Île, suivant la modification du schéma d'aménagement de la CMIM et de la réglementation de Grosse-Île, ainsi que sur les terres privées de Sel Windsor ltée.

Le coût de réalisation du projet est estimé à environ 80 millions de dollars. Jusqu'à 15 personnes pourraient travailler sur le chantier en phase construction. De plus, l'ajout de ces éoliennes sécurisera les emplois de techniciens de maintenance des éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine. Cette présence de techniciens augmentera la rapidité d'intervention lors de l'arrêt non programmé d'une éolienne. La productivité des deux parcs augmentera par le fait même.

Le début de la construction aura lieu après l'obtention du décret gouvernemental et des autorisations ministérielles.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et organisme suivants :

- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique - Pôle d'expertise sur les impacts sociaux;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction de l'adaptation aux changements climatiques;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction des politiques de l'atmosphère;

- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables;
- la Direction de la gestion de la faune Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction de l'expertise en valorisation et en élimination;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- le ministère des Ressources naturelles et des forêts;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Transport et de la Mobilité durable;
- Environnement et changement climatique Canada;
- La Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par PESCA Environnement, août 2023, 332 pages incluant 2 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par PESCA Environnement, août 2023, 52 pages;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence – Partie 1 de 3*, par PESCA Environnement, août 2023, 462 pages;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence – Partie 2 de 3*, par PESCA Environnement, août 2023, 418 pages incluant 3 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence – Partie 3 de 3*, par PESCA Environnement, août 2023, 208 pages incluant 4 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP*, par PESCA Environnement, janvier 2025, 307 pages incluant 8 annexes;
- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 2*, par PESCA Environnement, avril 2025, 46 pages incluant 1 annexe;

- PARC ÉOLIEN DE GROSSE ÎLE S.E.C. *Projet du Parc éolien de Grosse Île – Volume 6 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 3*, par PESCA Environnement, octobre 2025, 46 pages.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organisme concernés démontre que l’étude d’impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle datée du 12 mai 2023.

Par ailleurs, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l’étape d’information publique prévue à l’article 31.3.5 de la LQE.

Original signé par

Julie Leclerc, Biogiste, M. ATDR
Chargée de projets
Direction de l’évaluation environnementale des projets énergétiques

Original signé par

Catherine Gagnon, Biogiste, M. Sc.
Analyste
Direction de l’évaluation environnementale des projets énergétiques